



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

architectes

Question écrite n° 61029

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réforme de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Cette réforme qui doit permettre une évolution de l'exercice de la profession d'architecte, tout en réglant notamment la situation des maîtres d'oeuvre en bâtiment, est très attendue par les professionnels concernés. Il y a plusieurs années déjà, un consensus sur ce dossier a pu être trouvé entre tous les intervenants mais, depuis cet accord, le dépôt d'un projet de loi n'a cessé d'être ajourné pour des raisons conjoncturelles. Aujourd'hui, plus rien ne s'oppose au dépôt d'un projet de loi. Cela ne dépend plus que d'une volonté politique. Par surcroît, repousser encore cette réforme risquerait de rendre finalement caduc l'accord qui a été conclu par les différentes professions concernées. En conséquence et compte tenu de l'importance de cette réforme, il lui demande si le gouvernement entend déposer rapidement un projet de loi modifiant la loi de 1977 sur l'architecture et s'il entend l'inscrire à l'ordre du jour parlementaire, de sorte qu'il puisse être adopté avant la fin de la présente législature.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication est tout à fait consciente que la réforme de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture est très attendue par les architectes et les différents professionnels concernés. Elle entend poursuivre et mener à bien ce chantier dont elle sait toute l'importance qu'il requiert d'une part pour assurer une meilleure prise en compte de la qualité architecturale dans les constructions et d'autre part pour garantir la qualité du service et la protection des consommateurs. Ses services ont poursuivi au cours des derniers mois les travaux de mise au point de ce projet de réforme de la loi de 1977 sur l'architecture. La phase de concertation interministérielle a été officiellement ouverte à la fin du mois d'avril 2001 et le dossier du projet de loi a également été adressé à l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Le projet devrait être définitivement arrêté dans le courant de l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61029

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2764

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4236